

faise, le cadavre d'un jeune homme, Abel-Oscar Brasseur, 24 ans, mécanicien, célibataire, demeurant chez ses parents, 208, rue Saint-Maurice.

M. Jenot, commissaire de police du 1er arrondissement, et M. le docteur Rose ont procédé aux constatations légales et médicales, et le cadavre a été ramené rue Saint-Maurice.

Brasseur avait quitté la maison paternelle hier soir, vers 7 heures 1/2, et depuis on était sans nouvelles du jeune homme.

A plusieurs reprises, le mécanicien qui souffrait d'une bronchite chronique et désespérait de guérir, avait dit que son corps sentait la terre; on suppose que le moral de Brasseur, atteint par col col état maladif, l'aurait poussé à se donner la mort.

— La gendarmerie d'Amiens a constaté, dimanche, le suicide par pendaison d'un vieillard de 81 ans, Casimir Boidin, journalier, demeurant à Argouves.

Boidin a été trouvé pendu dans sa cuisine. Le corde dont s'était servi le désespéré se trouvait fixée à une hauteur de 2 mètres environ.

Le vieillard souffrait terriblement d'un cancer à la lèvre supérieure et avait manifesté, à diverses reprises, l'intention d'en finir avec sa vie.

Une maison cambriolée à Lille

Un coffre-fort évanoui. — Un vol de 1600 francs

D'audacieux cambrioleurs ont pénétré, pendant la nuit de lundi à mardi, dans l'immeuble appartenant à M. Fauré, o bis, boulevard Bigo-Danel. Après avoir fracturé quantité de serrures, les malfaiteurs ont fait sauter la serrure d'un tiroir, évanoui un coffre-fort, et dérobé plus de 1500 francs.

L'ITINÉRAIRE DES CAMBRIOLEURS

Les constatations de M. Villon, commissaire de police du quartier et de M. Jérôme, chef de la sûreté, ont permis de reconstituer l'itinéraire des cambrioleurs. Nous nous permettons d'abord, avant d'en donner la relation et pour faciliter au lecteur la compréhension de cette intéressante affaire, de tracer en quelques lignes la topographie de l'immeuble cambriolé.

M. Fauré, occupe, au numéro 0 du boulevard Bigo-Danel, une grande maison d'habitation à laquelle est contigu un magasin lui appartenant qui renferme son approvisionnement de pipes et d'articles de fumeur. Ce magasin porte le numéro 0 bis, et s'ouvre sur le boulevard par une porte-cochère. A proximité de cet immeuble et séparé de lui seulement par un mur de deux mètres de hauteur, se trouve une maison inhabitée.

Les cambrioleurs, qui, sans doute, avaient, au préalable, étudié les plans de cette maison, en fracturant la serrure de la porte du couloir. Gagnant ensuite la porte de sortie donnant sur la cour, ils en firent sauter également le pêne, et se trouvèrent ainsi au pied du mur mitoyen dont nous avons parlé.

Restait à escalader les cabinets et à pénétrer plus facile; les cambrioleurs ouvrirent la porte des cabinets, une porte à claire-voie et, grâce à cette échelle improvisée, se trouvèrent en quelques secondes, au sommet du mur, sur la plomberie recouvrant les écuries de M. Fauré. La porte de l'écurie était entrouverte; ce fut une nouvelle échelle.

Le magasin où les cambrioleurs avaient trouvé leur aubaine était à deux pas. Les pinces-moinesse recommandèrent leur travail; les serrures sautèrent et le bureau fut bientôt saisi par la bande.

LE VOL

Au milieu du bureau, se trouvait une lourde table en bois blanc avec, de chaque côté, des tiroirs munis de serrures de sûreté. A l'aide d'un ciseau à froid et d'un marteau, sans doute, les voleurs opérèrent de violentes pressions sur le dessus de la table et, finalement, ils découvrirent un panneau, et à mettre à découvert le contenu des tiroirs.

Les tiroirs étaient remplis de pièces de 50 francs en timbres-poste.

Un coffre-fort qui se trouvait dans un coin de la pièce, attira leur attention. A l'aide d'un « diable », sorte de brochette très basse qu'ils trouveraient dans le magasin, ils roulerent le coffre-fort jusque dans une remise distante d'environ quinze à vingt mètres du bureau, et là, le défouillèrent.

Au lieu de s'attaquer à la porte même, ils s'en prirent à la plaque de derrière, vissée très solidement. Les ciseaux et les marteaux jouèrent de plus belle et, une à une, les têtes de boulons sautèrent. La plaque tomba bientôt, découvrant le contenu du coffre-fort, quinze cent francs environ en billets de banque et en louis.

Leur coup fait, munis de leur butin, les cambrioleurs abandonnèrent leurs outils sur les lieux et un cri qu'ils avaient apporté meurt qu'un dût pas s'en aller sans les avoir vus. D'après les probabilités, ils devaient sortir par la porte-cochère qui s'ouvre très facilement de l'intérieur et qu'un domestique de M. Fauré, le sieur Delattre trouva mardi, à sept heures du matin, entrebâillée lorsqu'il vint prendre son service.

émus d'ailleurs ni le propriétaire, ni les services municipaux.

Le corps de Claes a été reconduit en voiture d'ambulance à son domicile, 237, rue des Postes.

Il était âgé de 32 ans, et laisse une veuve et deux enfants que cette mort inattendue a plongés dans une profonde douleur.

Un scandale à Hellemmes

Intéressement arbitraire. — Pendant l'absence de l'intéressé. — Intervention des voisins. — Les plaintes.

LE GUET-APENS

Jeudi, vers trois heures de l'après-midi, M. Houtre, épicer, débitant de boissons, rue de la République, vaguait aux occupations de son commerce, quand il vit entrer chez lui un individu correctement vêtu, qui se fit servir une chaise.

Quelques instants après, M. Houtre recevait une dépêche ainsi conçue: « Ton fils Ernest, dangereusement malade à l'hôpital Saint-Sauveur, demande à te voir. Venir de suite ».

Bien qu'il eût son fils à Denain, (ce fils est voyageur), M. Houtre accepta la possibilité d'un malheur. Il pria donc les personnes qui étaient chez lui de se retirer, se trouvaissant chez la femme ayant quitté le domicile conjugal depuis plusieurs jours.

L'inconnu fit alors connaître à Houtre qu'il se rendait à Lille et demanda la permission de faire route avec lui, ce qui fut accepté.

A proximité de l'hôpital Houtre éprouva la crainte de ne pouvoir visiter son fils le jour même, vu l'heure avancée de la journée. — « Qu'à cela ne tienne, fit son compagnon de route, je connais très bien le concierge, il se fera un plaisir de me rendre service. »

L'INTEIREMENT

L'inconnu se détacha et montra un papier au concierge. Celui-ci indiqua aux deux hommes un pavillon au fond de la cour en disant: « Adressez-vous là. »

Un infirmier les reçut et pria M. Houtre de bien vouloir passer un vêtement antiseptique, ce qui lui fut remis. M. Houtre le demanda de suite: « Mais mon fils est donc atteint d'une maladie infectieuse? »

Sur le sign d'approbation de l'infirmier, il se laissa passer ce vêtement, qui n'était rien moins qu'une camisole de force.

En peu de temps il se vit dépouillé de son pantalon, de son caleçon, etc. Il fut ensuite attaché à des anneaux de fer et jeté sur un lit dans l'infirmerie. Le malade ne resta pas toute la nuit dans cette atroce position. Il dut même avoir recours à l'infirmier pour ses besoins naturels.

PENDANT L'ABSENCE

Pendant ce temps, l'inconnu remettait à la femme Houtre les clefs du malheureux, ce qui permit à cette dernière de céder le fonds de commerce et d'élever les meubles, laissés chez les voisins quelques heures appartenant à son mari.

INTERVENTION DES VOISINS

Les voisins de M. Houtre apprirent par le garde-champêtre que le commerçant était en observation à l'hôpital Saint-Sauveur. Indignés par cet acte inqualifiable, car ils savaient très bien qu'Houtre n'était pas fou, ils envoyèrent une plainte à M. le procureur de la République, demandant une enquête.

Pendant ce temps le malheureux attendait toujours sa délivrance. Ce n'est qu'hier matin et sans qu'il soit besoin de l'intervention du parquet, que le médecin qui, malheureusement, avait été quelques jours absent, fit relâcher M. Houtre, recommandant que celui-ci était complètement sain d'esprit.

Feyts a porté les coups au moment où sa femme était occupée à donner une « couque » à sa petite fille. Le premier coup a été porté à l'omoplate gauche et la lame a dû pénétrer tout entière. Le coup au cœur, qui a traversé le foie, n'a été donné qu'en second lieu.

Au reçu de ces déclarations, M. Delattre vérifia minutieusement les vêtements de la victime, qu'il se disposait à expédier comme pièces à conviction au Parquet.

Il constata alors que les dits vêtements étaient échangés à hauteur de l'omoplate gauche.

Un rapport spécial mentionnant ce fait nouveau a été envoyé au juge d'instruction. Il est probable que le Parquet va ordonner l'exhumation de la dépouille de Sylvie Vanspeybrouck, afin qu'il soit procédé à une nouvelle autopsie.

Audacieux cambriolage à Douv-s-Bellonne

Un vol de 15.000 francs

Un vol important a été commis dans la soirée de dimanche, chez M. Lodewyck, rentier à Gouy.

M. Lodewyck, un vieillard de 75 ans, était absent de chez lui; comme il en a l'habitude chaque semaine, il se fit faire sa partie dans un estaminot du voisinage.

Lorsqu'il rentra vers 11 heures, il s'aperçut que l'on avait en son absence, visité la maison; outre une fenêtre dont le châssis était brisé, les meubles avaient été fouillés et retournés de fond en comble.

Les vêtements se sont repartis bredouille, tant s'en faut, car M. Lodewyck ne retrouva pas un paquet de 14.000 francs de titres qu'il avait eu l'imprudence de laisser dans le tiroir d'une table; un billet de 1000 francs avait également disparu.

Le cambrioleur est activement recherché.

Une fillette brûlée vive à Arras

Le danger des lampes à essence. — Un berceau en flammes.

Hier soir, vers 6 heures, Mme Warlozet, ménagère, dont le mari est employé aux usines Brier, au faubourg Ronville, et demeurant Grand-Placé, montait dans sa chambre, sa fillette Andréa, âgée de 14 mois, et la couchait au berceau.

Elle redescendit ensuite pour se livrer aux travaux du ménage, laissant sur la cheminée de sa chambre une lampe-pigeon allumée.

Soudain, vers sept heures, elle entendit son bébé qui poussait des cris déchirants.

Alarmée à juste titre, Mme Warlozet courut à sa chambre, et en ouvrant la porte, aperçut le berceau en flammes.

La lampe-pigeon avait éclaté; l'essence était tombée, enflammée et avait communiqué le feu au berceau.

La mère, affolée se précipita sur le berceau, en arracha sa fillette, et s'enfuit, en se serrant dans ses bras, en poussant des cris.

Au bruit, les voisins accoururent, se rendirent promptement compte de ce qui s'était passé et éteignirent le commencement d'incendie, car le feu, du berceau, s'était communiqué au lit, ils jetèrent la literie dans la rue pour ôter un aliment au feu. Les dégâts s'élevaient à 150 francs.

Pendant ce temps, Mme Warlozet portait sa fillette à la pharmacie Masceur, rue Gambetta, où M. le docteur Biotet, appelé, pansa les brûlures graves que la petite Andréa portait à la figure et au bras gauche.

L'état de santé de la fillette est loin d'être désespéré; elle s'en tirera facilement, à moins que des complications impossibles à prévoir, surviennent.

de la rue du Four-à-Chaux, fut réveillée par un violent coup porté dans l'une des glaces de la vitrine du côté de la rue du Four-à-Chaux; une seconde après, la glace volait en mille éclats sur le trottoir occasionnant un bruit assourdissant.

Mme Simon éveilla d'abord Mme Pidou, puis quelques locataires, qui accompagnèrent l'épicière dans son magasin; celle-ci constata que, par l'ouverture faite au bas de la vitre, on lui avait enlevé sept litres de schiedan, de grand et d'eau-de-vie.

L'ENQUETE

L'enquête ouverte par la police pour retrouver les coupables n'a pas donné de résultat.

Les soupçons s'étaient d'abord portés sur un jeune homme de 18 ans, habitant la Nouvelle-France.

Mais celui-ci, arrêté et questionné, a pu fournir l'emploi de son temps au moment du vol; il a été relâché de suite.

Le chômage aux mines de Marly

Causes présumées du chômage. — Répartition de secours

Nous avons annoncé hier, sous les réserves que comportait cette grave information, que la compagnie des mines de Marly avait congédié tout son personnel, soit 200 ouvriers, occupés aux deux fossés Petit et du Rôleur.

Si nous en croyons certains renseignements, le licenciement des ouvriers aurait eu lieu la suite de la mise en demeure faite par le contrôle des mines, à la compagnie, de se soumettre à la circulaire de 1888 sur les conditions du travail dans les houillères, circulaire qui ordonne notamment que les « retours d'air » existant aux différents puits.

Ce travail était en train, 500 mètres étaient perdus, mais le restait encore 750 mètres de galerie souterraine à creuser pour relier les deux fossés.

Or, nous apprend un confrère du soir, dont la version peut être considérée comme officielle, la Compagnie constituée il y a quatre ans, avait dépensé beaucoup en travaux de sondages, de recherches, en achat de machines et de matériel. Et à court d'argent, après ces grosses dépenses, elle n'avait pas les fonds nécessaires pour continuer ces travaux.

Les actionnaires sont convoqués en réunion générale pour la fin du mois, pour prendre des décisions fermes, création d'un nouveau capital, ou abandon de la concession.

On espère, dût encore notre confrère, que l'affaire ne tardera pas, si la société actuelle l'abandonne, à être reprise par un nouveau groupe, qui se chargera de la concession.

En attendant, les actions, émises à 500 francs, qui étaient, en bourse de Lille, cotées 200 francs au 9 janvier, valaient 130 francs le 11, et 117 francs le 12.

Faut-il dire maintenant que nous serions heureux que les prévisions optimistes exposées plus haut se réalisent? Il y a là 200 familles qui, dans huit jours — le 18 — vont se trouver sans travail et sans pain, et qui, du jour au lendemain, trouveront pas à s'occuper d'autant que la compagnie, il faut le reconnaître, était assez accueillante pour les ouvriers qui avaient dû quitter d'autres concessions et qui auront d'autant plus de difficultés à se caser.

Nous ne sommes pas à l'abri d'un véritable cataclysme, ouvrière dont l'exploitant, et l'Etat, chacun pour sa part, est moralement responsable et dont ils ne peuvent se désintéresser.

M. le docteur Auguste Descarpentrie, délégué mineur, a entretenu M. Placé, maire de Saint-Sauveur, de la situation, et des démarches qu'il a faites pour le règlement de la cause.

Il y aurait en caisse en ce moment 7.000 francs environ, pour 180 membres. Il faut ajouter quelques centaines de francs provenant de petits caisses-cagnottes particulières. Mais en cas d'insuffisance de répartition entre tous ce n'est pas avec ces minimes ressources que les chômeurs pourraient être longtemps à l'abri de la misère.

(Voir en dernière heure)

Un minour pris sous un éboulement à Guesnain

Jambe fracturée. — Nombreuses contusions

sur le banc Longsard par suite de la brume et d'une tempête du sud, ne tarda pas à se démolir malgré tous les efforts du remorqueur français qui, pendant trente-six heures, chercha à l'arracher de sa position désespérée.

L'équipage du vapeur anglais qui se composait de 21 hommes fut sauvé par le remorqueur « Atlas » et conduit à Harwick. Par suite de ce naufrage, l'« Atlas » sur le sort duquel on commençait à éprouver des inquiétudes, est arrivé avec 48 heures de retard à Ipswich.

Les Islandais de Gravelines

Mécontentement contre les armateurs. — Demande d'augmentation déclinée.

Les nouvelles conditions de la pêche à Islande ont été très mal accueillies par la population maritime de nos côtes.

Samedi, déjà une réunion d'armateurs et de capitaines avait lieu à la mairie de Gravelines; des marins qui s'étaient présentés pendant la séance, n'avaient pas été reçus; à la sortie de la réunion, des cris hostiles furent poussés par eux à l'adresse des armateurs.

Lundi, une réunion a eu lieu au cours de laquelle un marin, M. Dubuis, a exposé la situation faite aux marins par le nouveau règlement.

Il dit en autres choses que les marins ne sont plus disposés à s'embarquer comme autrefois sans réflexions, mais qu'ils entendent aujourd'hui discuter de leurs intérêts avec les armateurs. Ils connaissent leurs devoirs, mais savent aussi quels sont leurs droits, ils les exposent avant de s'engager. L'orateur ajoute que les armateurs se plaignent, mais que le sort des marins est encore bien plus triste que le leur.

M. Dubuis se plaint de la nourriture à laquelle le pêcheur islandais est condamné à bord; il se plaint de l'absence de légumes, de morue et ne voit qu'une bière ayant un degré moins que le leur.

Tout islandais devrait gagner au moins 120 à 150 francs par mois. Il doit aussi pouvoir assister à l'opération que fait pratiquer l'armateur à l'arrivée de la goélette, le tri du bon et du mauvais poisson.

M. Seron Auguste parlant de la suppression projetée des avances dit qu'elles sont nécessaires aux matelots qui doivent faire leur sac et même s'approvisionner des ustensiles de cuisine soit une dépense de 340 francs environ.

D'après les autres renseignements, les marins paraissent tous disposés à la résistance.

Il a été finalement entendu que les Islandais ne s'embarqueraient qu'à la condition qu'on leur assure une rétribution de 900 francs pour leur campagne.

D'après les autres renseignements, les armateurs ne leur offriront actuellement que 500 francs environ. Une réunion générale est annoncée pour dimanche.

Un parricide à Seclin

Famille divisée. — Mauvais fils. — Scène affreuse. — Cynisme du meurtrier. — Ses aveux.

Hier matin une nouvelle se répandit dans Seclin où elle causa une profonde émotion. On annonçait que M. Edouard Budehulzer, âgé de 48 ans, employé aux turbines chez M. Dujardin, fabricant de sucre avait été tué par son fils au cours d'une violente querelle.

Nous nous sommes rendu au hameau du Petit-Burgault où habite la famille Budehulzer pour y procéder à une enquête qui nous a permis de recueillir les renseignements suivants.

La famille Budehulzer, composée de dix personnes, n'était pas toujours unie. De fréquentes disputes éclataient entre le père et le fils, Edouard, âgé de 10 ans, qui était sujet à des accès de colère si violents qu'il détruisait toute la maison.

Le père Budehulzer rentrait chez lui dimanche soir, vers onze heures, après avoir passé la soirée dans un estaminot voisin où il avait joué aux cartes avec des amis.

Selon son habitude, il résista à toutes les sollicitations de sa femme qui le pria d'aller se coucher et demeura assis près de la table, au rez-de-chaussée, tandis que cette dernière allait toucher chez une tante.

Vers minuit, le fils rentra à son tour, ayant bu plus que de raison.

compagnés de M. Martinet, maire du Cateau, le me suis engagé à donner une augmentation de cinq pour cent, après les commissions en portefeuille, qui seront terminées vers le 16 mars; et cette augmentation aura pour but de faire face à la diminution de salaire qu'occasionnera la loi de dix heures.

Je ne puis rien changer à ma décision et déclinais toute proposition d'arbitrage.

Recevez, etc.

LETRE DE M. MASUREL

Monsieur le Sous-Préfet,

Il n'y a pas matière à arbitrage dans le conflit qui existe entre mes ouvriers et moi. J'ai, en effet, accordé, avant la grève, toutes les concessions possibles. Je ne puis aller au-delà; je me vois donc forcé de décliner votre proposition, tout en vous remerciant personnellement de votre intervention.

MASUREL.

LETRE DE MM. D'HALLUIN et LEPERS

Monsieur le Sous-Préfet,

Notre directeur nous transmet votre communication du 7 courant. Nous regrettons de devoir décliner toute proposition d'arbitrage. Nous avons, avant la grève, dit à nos ouvriers tout ce que nous pouvions faire. Il nous est impossible d'aller au-delà de ce que nous avons promis.

Nous avons l'honneur, etc.

D'HALLUIN, LEPERS frères.

MANCEUVRE DES PATRONS

Comme on le voit par la lecture des trois lettres des patrons, ceux-ci sentent leur cause mauvaise. Ils perdent d'avance, et ont cessé d'espérer l'arbitrage. Ils pensent affamer leurs ouvriers; ils se trompent, en cela. Ils oublient la solidarité ouvrière, nous l'espérons, et toutes les autres raisons qui obligent à aider les forçats du Cateau en lutte contre leurs exploitiers pour le relèvement de leurs salaires.

Bernière Heure

LE SCRUTIN DE LISTE

Paris, 12 janvier. — M. Dancette, député du Nord, a déposé une proposition de loi portant rétablissement du scrutin de liste et organisant le R. P.

Les grèves en Espagne

Barcelone, 12 janvier. — Une grève générale vient d'éclater dans la ville de Valls par suite de la grève que soutiennent depuis trois mois les apprentis des fabriques de tissus. Le travail a entièrement cessé dans toutes les industries.

DANS LE TEXTILE LYONNAIS

Lyon, 12 janvier. — Les pourparlers se sont continués aujourd'hui entre les grévistes des tissages mécaniques et leurs patrons, mais sans résultats. Ces conditions, les patrons de Lyon et de Villeurbanne ont décidé d'intervenir. Ils recevront demain une commission mixte d'ouvriers et de patrons.

Les cours d'une manifestation, dix grévistes, femmes, ont été arrêtés mais relâchés presque immédiatement.

SINISTRE MARITIME

Cherbourg, 12 janvier. — Le bateau de pêche « St-Antoine », de Trouville, s'est perdu devant Aurigny, par suite du brouillard.

Un homme de l'équipage a été noyé.

Les Mineurs de Marly

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 12 janvier. — On sait que la direction des Mines de Marly a avisé 200 ouvriers qu'ils seraient congédiés dans la nuitaine.

Les citoyens Seille et Briand devaient avoir proposé ces conditions, mais ils ont été empêchés par le Conseil à ce sujet. Les deux députés socialistes ont approuvé l'attitude de M. Combes sur la situation des mineurs de Marly. M. Briand a également un projet d'emprunt analogue à celui qui fonctionne en Allemagne et qui permettrait aux mineurs de racheter et d'exploiter les mines pauvres.

Fin du Conflit Russo-Japonais

St-Petersbourg, 12 janvier. — Le comte Lamsdorf qui a repris la direction des affaires Extérieures, orientales depuis la mise en congé du secrétaire d'Etat Ben-Hur, a été reçu hier par l'empereur.

Il s'est ensuite rendu au quai Gargarine où il a été reçu par M. Komarov qui est toujours allié, puis il est rentré au ministère des affaires étrangères où il a reçu le ministre du Japon, M. Komuro.

Dans les milieux diplomatiques on affirme que tout danger de conflit est écarté, et que le Japon acceptera les dernières contre-propositions de la Russie.

M. Brisson chez M. Loubet

Paris, 12 janvier. — Après la séance de la Chambre, M. Henri Brisson a rendu visite à M. le Président de la République avec lequel il a longuement conféré.

DETOURNEMENTS MILITAIRES

Marseille, 12 janvier. — Le conseil de guerre a rendu son verdict dans l'affaire de détournement de munitions.

Le capitaine Bouquet a été condamné à deux ans de prison et à la destitution; le sergent-major Mendiale, à deux ans de prison.

La Grève d'Ajaccio

Marseille, 12 janvier. — Les ouvriers du port de Marseille, qui avaient quitté le travail pour se solidariser avec leurs camarades du port d'Ajaccio ont décidé de reprendre le travail demain, les ouvriers corses ayant eux-mêmes mis fin à leur grève contre la Compagnie Fraissinet.

Le groupe radical-socialiste et l'échec de Jaurès

Paris, 12 janvier. — Une scission s'est produite dans le groupe radical-socialiste. Une cinquantaine de membres donneront leur démission à cause du maintien par le groupe radical-socialiste, malgré l'avis des députés des groupes de gauche, de la candidature de M. Dubief à la vice-présidence.

M. Bienvenu-Martin, président du groupe, a reçu la lettre suivante:

Monsieur le Président,

Le résultat des élections des vice-présidents de la Chambre, résultant de la consécration de la décision prise par le groupe radical-socialiste d'opposer quand même et malgré la décision du comité des gauches, une candidature à celle des vice-présidents sortants, nous apparaît comme une première atteinte portée à cette discipline du bloc qui a été, jusqu'à ce jour, la force de la majorité.

Le groupe radical-socialiste a assumé, par cette décision, une responsabilité que les événements font lourdement peser sur lui et que nous ne voulons pas partager.

Nous ne saurions nous associer plus longtemps à une politique qui semble s'orienter vers la dissolution du parti qui s'est lié au groupe qui se toutes nos sympathies et dont le programme est le plus rapproché du nôtre.

Nous avons en conséquence l'avantage de vous adresser notre démission.

(Signent les signataires.)

Les signataires, qui forment la majorité du groupe radical-socialiste et auxquels viendront se joindre les députés radicaux-socialistes qui n'ont pu avoir satisfaction de la réélection prise ce soir par leurs collègues, vont constituer un nouveau groupe.

Ce groupe adhèrera au bloc.

On assure que M. Bienvenu-Martin, président du groupe radical-socialiste, démissionnerait également.